

Lundi 27 avril 2020

Déchèteries Règlement intérieur temporaire

La Communauté de Communes des Villes Sœurs rouvre ses déchèteries. Compte tenu de la situation sanitaire, un règlement temporaire est mis en place et restera applicable jusqu'à nouvel ordre.

- Vous devez attendre tranquillement dans votre véhicule que l'agent d'accueil vous invite à entrer sur le site
 - Le nombre de véhicules admis en même temps sur site sera régulé par l'agent de déchèterie à l'entrée.
- Vous présentez votre justificatif de domicile à travers la vitre de votre véhicule
- Vous déchargez seuls vos déchets dans les bennes adéquates et vous quittez immédiatement le site.
- Vous respectez les gestes barrière liés à la lutte contre la propagation du coronavirus,
- Vous vous tenez au minimum à un mètre des autres usagers et de l'agent d'accueil.
- Vous respectez la propreté du site
- Vous utilisez vos propres outils pour décharger votre véhicule et nettoyer le quai

Conseils

- Portez gants et masques
- Sur l'attestation de déplacement dérogatoire, cochez la case «**déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité**»
- Essayez de grouper vos déplacements en déchèteries, ces dernières étant susceptibles de connaître un afflux important

Important

- L'agent de la déchèterie peut demander à un usager de repartir sans avoir vidé son véhicule si les bennes sont pleines ou si les filières de traitement de déchets ne fonctionnent pas
- La CCVS se réserve le droit de fermer la déchèterie si elle estime que la sécurité n'est pas assurée ou si des incivilités perturbent le bon fonctionnement de celle-ci